



*Très
Bonne Année
2022*



Bulletin municipal d'informations - Janvier 2022

*Vivre à
Méry-sur-Seine*



Chères Méryciennes, Chers Méryciens,

La crise économique et sanitaire a impacté nos vies, et il nous faut encore rester vigilants. Les variants se succèdent dans le monde entier et sont de plus en plus contagieux ; chacun de nous doit être partie prenante dans la lutte contre cette pandémie.

Force est de constater que les vaccins semblent réduire efficacement les risques graves liés au COVID 19 ; restons cependant très prudents.

Malgré une situation difficile, tous nos voyants sont au vert, nous suivons notre feuille de route à la lettre et nous travaillons sans relâche avec probité pour honorer nos engagements.

Je souhaite pour ce début d'année faire un point sur l'état d'avancement de certains de nos dossiers.

Les finances

- **L'audit financier est terminé.** Nous avons rédigé le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) pour les cinq années à venir.

Pour 2022, nous prévoyons des investissements à hauteur de 2.229.131 € TTC : déduction faite des subventions, le reste à charge de la commune est évalué à 1.601.573 € TTC.

Le financement des investissements sera réparti sur plusieurs années sans augmentation des impôts.

Les principaux investissements prévus au budget pour l'exercice 2022

- **1^{re} tranche, mairie et salle polyvalente (ancienne salle des Conférences) : 578.249,50 € TTC**
- **1^{re} tranche place Croala : 393.878,90 € TTC**
- **1^{re} tranche voirie : 531.599 € TTC**
- **1^{re} tranche stade et parking cimetièrre : 278.373 € TTC**
- **Maison des associations : 92.993 € TTC**
- **Route de Soissons : 98.000 € TTC**
- **Chemins forestiers : 50.000€ TTC**
- **Mur du cimetière et jardin du souvenir : 55.589 € TTC**

Nous sommes très attentifs à nos dépenses de fonctionnement général ; pour exemple, nous avons économisé plus de 10.000 € de frais de chauffage en 2020 en abaissant la température des vannes thermostatiques des radiateurs des bâtiments inoccupés le week-end.

Nous avons facturé aux communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) le coût réel des charges occasionnées par l'accueil des enfants des communes membres (ATSEM, entretien des locaux, fournitures scolaires,...). La recette perçue au titre de la facturation est passée de 47.452,48 € TTC en 2020 à 60.465,32 € TTC en 2021.

- **Le centre de loisirs municipal a été créé le 1^{er} janvier 2021.** L'objectif financier était d'absorber le coût avec le personnel actuel sans créer une charge supplémentaire.

Grâce à l'excellent travail de l'équipe Enfance et Jeunesse, l'objectif a été atteint.

L'économie

Le projet de création d'une résidence seniors avance. Nous avons les investisseurs et ce projet verra le jour fin 2023 après révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'urbanisme

Nous allons devoir modifier le PLU alors qui vient d'être terminé. En effet le zonage actuel ne permet pas l'implantation de la résidence seniors et l'implantation de services de la Communauté de communes dans la friche Doré-Doré.

Eau et assainissement

- **Le COPE a été créé le 1^{er} janvier 2021.** Nous avons confié la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif au SDDEA, ce qui nous assure une gestion rigoureuse quotidienne du service d'eau et d'assainissement.

Le COPE dispose de ressources financières (facturation des abonnés, subventions, emprunts) pour la gestion locale et décide de sa politique budgétaire.

Les travaux réalisés en 2021

- **Nos écoles sont terminées.** Ces travaux permettront d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments avec un meilleur confort pour les enfants. Ainsi des faux plafonds ont été posés, les chaudières et menuiseries remplacées. L'éclairage est passé en LED et des protections solaires ont été installées dans la salle de sieste des petits. Toutes les classes ont été repeintes, ainsi que la salle d'évolution qui a fait l'objet d'une décoration originale multicolore sur un pan de murs.

Charge communale évaluée à 145.965,16 € TTC, déduction faite des subventions à hauteur de 41.652 €.

- **Le city stade est lui aussi terminé et très fréquenté.** En effet, le city stade fait la joie des jeunes. Nous avons limité l'accès à 21 h en plein été, et 18 h en hiver.



Les numéros utiles

Santé

Pharmacie	03 25 21 21 54
Groupe médical	03 25 21 23 22
Infirmière(Delettrez-Niverts)	06 35 58 07 96
Infirmière (Leboeuf-Berdin)	06 09 89 97 53
Masseur kinésithérapeute	03 25 24 93 64
Ostéopathe	06 38 43 76 99
Ambulances Didier	03 25 25 89 89
EHPAD	03 25 21 20 15
ADMR	03 25 24 02 95
Assistante sociale	03 25 37 04 77

Administrations

Mairie	03 25 21 20 42
Communauté de communes	03 25 25 25 15
Centre communal d'action sociale	03 25 21 20 42
Préfecture de l'Aube	03 25 42 35 00
Conseil départemental	03 25 42 50 50
Déchetterie	03 25 21 55 62
Gendarmerie	03 25 21 21 04
CDAD et conciliateur de justice	03 25 21 20 42
Centre des finances publiques	03 25 24 94 65

(Trésorerie, services publics locaux)

Centre des finances publiques 03 25 39 51 30
(Centre des impôts fonciers)

Enfance - Culture

Collège	03 25 21 21 50
École élémentaire	03 25 21 44 02
École maternelle	03 25 21 14 73
Responsable Accueil de loisirs	03 25 21 83 82
Garderie	03 25 21 92 19
ITEP	03 25 21 24 04
Centre culturel-Médiathèque	03 25 21 21 23

06 99 84 16 89

Dépannage

ENEDIS (Électricité)	09 72 67 50 10
GRDF (Gaz)	08 00 47 33 33
SDDEA (Eau et assainissement)	03 25 79 00 00

Urgences

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

L'annuaire des associations

CLUB DU RENOUVEAU	03 25 21 13 11
APEM	06 50 64 50 07
GYM ADULTE	03 25 24 35 71
DSP	06 23 59 92 70
JEUNES SAPEURS POMPIERS	06 24 41 69 49
LA CHAMPANELLE	06 76 72 76 84
AAPPMA	06 28 66 60 95
GÎTE LOISIRS MÉRY	03 25 21 16 33
SOCIÉTÉ MUSICALE DE MÉRY	03 25 21 24 76
COMITÉ DE FOIRE	06 12 84 06 23
MERRY SUR SCENE ÉCHECS	06 86 40 35 94
WADO KARATÉ MÉRYCIENS	07 78 69 16 42
ASSOCIATION FAMILIALE	03 25 21 24 65
MÉRY BASKET CLUB	03 25 25 24 84
FOOTBALL CLUB SAINT-MÉZIERY	06 33 32 66 11
FERME PÉDAGOGIQUE DE MÉRY	03 25 21 16 33
JUDO- OLYMPIQUE CLUB	06 67 08 27 50
UNCAFN	03 25 21 22 19
COMITÉ DES FÊTES	06 98 43 72 87
SOCIÉTÉ DE CHASSE	06 34 68 55 48
COURS DE PEINTURE ET DE DESSIN	03 26 81 36 16
CAB&NÉON	06 18 44 90 98
CHOREAM	06 72 36 49 11
ADMR	03 25 46 68 94

Avec Panneau Pocket

soyez prévenu, alerté, informé

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Mairie

RECEVEZ EN DIRECT LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE MAIRIE

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PANNEAUPOCKET

Informe et alerte les habitants

100% GRATUIT

100% ANONYME

0% PUBLICITÉ

Pas de création de compte
Pas de collecte de données personnelles

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur les stores

Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !

Pas de smartphone ni de tablette ? Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

Smartphone, tablette, ordinateur
app.panneaupocket.com

Mettez en favori votre lieu de résidence, le village de vos vacances, les communes de vos proches...

• Evénements

• Informations de coupures réseaux

• Travaux sur la voirie

• Alertes météo, préfecture

• Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !



Coût sur le mandat : 1.631.078 € TTC, auquel il faut déduire les subventions à hauteur de 80.000 €. La charge communale sera ainsi ramenée à 1.551.078 € TTC.

- **La place Croala** : nous avons en novembre commencé par déposer la statue "Le Volontaire" qui va partir en restauration - Coût sur le mandat : 998.814 € TTC.

- **La route de Soissons** : la prévision budgétaire 2022 étant clôturée, nous prévoyons la restauration de cette rue en 2023 - Coût supporté par le Département.

- **Élargissement du carrefour de l'écluse** (rue des Martyrs de la Libération) : travaux prévus sur 2022 /2023 Coût supporté par le Département.

- **Étude sur le carrefour giratoire d'Arcis/Plancy** : les études de faisabilité seront prises en compte en 2022.

Nous verrons budgétairement si les travaux peuvent être envisagés avant la fin du mandat.

- **Remise en état de la rue du Général de Gaulle** : une étude sera diligentée en 2022.

Les équipements sportifs

- **Le stade municipal** : nous avons cédé une partie du terrain à la CCSA pour y construire un terrain de football tout temps financé par le Département et la CCSA. Ce projet verra le jour fin 2022

- **Le dojo et le terrain de tennis sont planifiés pour 2024/2025.**

Le camping

- **Nous réfléchissons sur le devenir du camping.**

Depuis deux ans, le camping municipal est fermé pour cause sanitaire et est déficitaire depuis de nombreuses années. Ces trois dernières années, le déficit en question s'est élevé à 69.017€.

Nous avons demandé une étude qui a été entièrement financée par la Banque des Territoires et le compte-rendu est sans appel :

- Camping pas assez attractif
- Fréquentation par des gens de passage uniquement
- Charges de personnel trop importantes
- Tarifs trop bas
- Situé dans une zone inondable

Un groupe de travail en janvier sera amené à réfléchir sur plusieurs possibilités qui sont :

- Soit équilibrer le camping en augmentant les tarifs et en réduisant les charges de personnel
- Soit en le mettant à disposition dans le cadre des vacances apprenantes pour 2022
- Soit le réserver pour des festivités méryciennes
- Soit créer un espace de jeux pour les enfants, une aire de loisirs, un parcours de santé,....

Les équipements

- **La salle polyvalente** a été équipée d'un grand écran motorisé suspendu accompagné de son vidéo-projecteur.

- **Un nouveau serveur informatique** a été mis en place à la mairie en remplacement de l'ancien.

Communauté de Communes Seine et Aube

- **La maison France Services a élu domicile place du 14 Juillet.** Deux agents polyvalents sont à disposition des administrés permettant de les accompagner dans leurs démarches administratives. Un espace numérique doté de 2 ordinateurs avec accès à internet en libre-service, en plus de l'accompagnement, est également proposé.

La CCSA a acquis le terrain de l'ancienne usine Doré-Doré, situé route d'Arcis-sur-Aube.

Le COSEC a été rénové et un parking de 49 places a été aménagé, les travaux ont été pris en charge par la CCSA, cout 1.303 000 € HT, cofinancé par la CCSA, le Département et l'État.

Je remercie, toutes les associations qui malgré les mesures sanitaires ont répondu présentes à nos manifestations.

Je remercie vivement tous nos gendarmes et nos pompiers qui, au quotidien, sont au service de la population.

Je tiens particulièrement à remercier tous les agents qui œuvrent pour notre commune pour le bien-être des habitants : je vous remercie de tout cœur pour votre dévouement sans faille.

Je remercie aussi mes adjoints et l'ensemble des membres du conseil municipal qui ne se sont pas ménagés durant toute cette année 2021 et qui, grâce à leur efforts, ont permis d'atteindre nos objectifs pour 2021.

Soyez assuré de mon dévouement, de ma loyauté et de mon intégrité pour la poursuite de la bonne mise en oeuvre de nos projets dans le respect nos engagements.

Je vous souhaite, chères Méryciennes et chers Méryciens, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2022 à la hauteur de vos envies.

Prenez bien soin de vous,

Carmen Labille,

Maire de Méry-sur-Seine



Bienvenue à madame Betty Chanteclair

Après avoir effectué sa carrière au SDDEA pendant 30 ans dans le service du personnel, puis dans le service comptabilité, Mme Chanteclair est arrivée dans la commune en août dernier où elle occupe le poste de gestionnaire comptable.

Bénéficiez gratuitement du numérique 24h/24 et de la Presse sur votre ordinateur avec votre inscription à la médiathèque

Grâce à votre inscription à la médiathèque et au Département de l'Aube, vous avez accès à 4 services numériques gratuits : les livres numériques, les films et documentaires en VOD, les tutoriels et cours à distance et à la presse en ligne.

Directrice de la publication : Madame Carmen Labille
Infographie et mise en page : Frédéric Lambert - Impression : Lemaire-Thiebaut
Tirage : 850 exemplaires- Dépôt légal à parution
Mairie de Méry-sur-Seine- Tél. : 03.25.21.20.42



Les interventions du Centre d'Intervention et de Secours de Méry-sur-Seine du 1er janvier au 19 décembre 2021

Secours à personne : 201
Interventions incendie : 36
Interventions diverses : 19

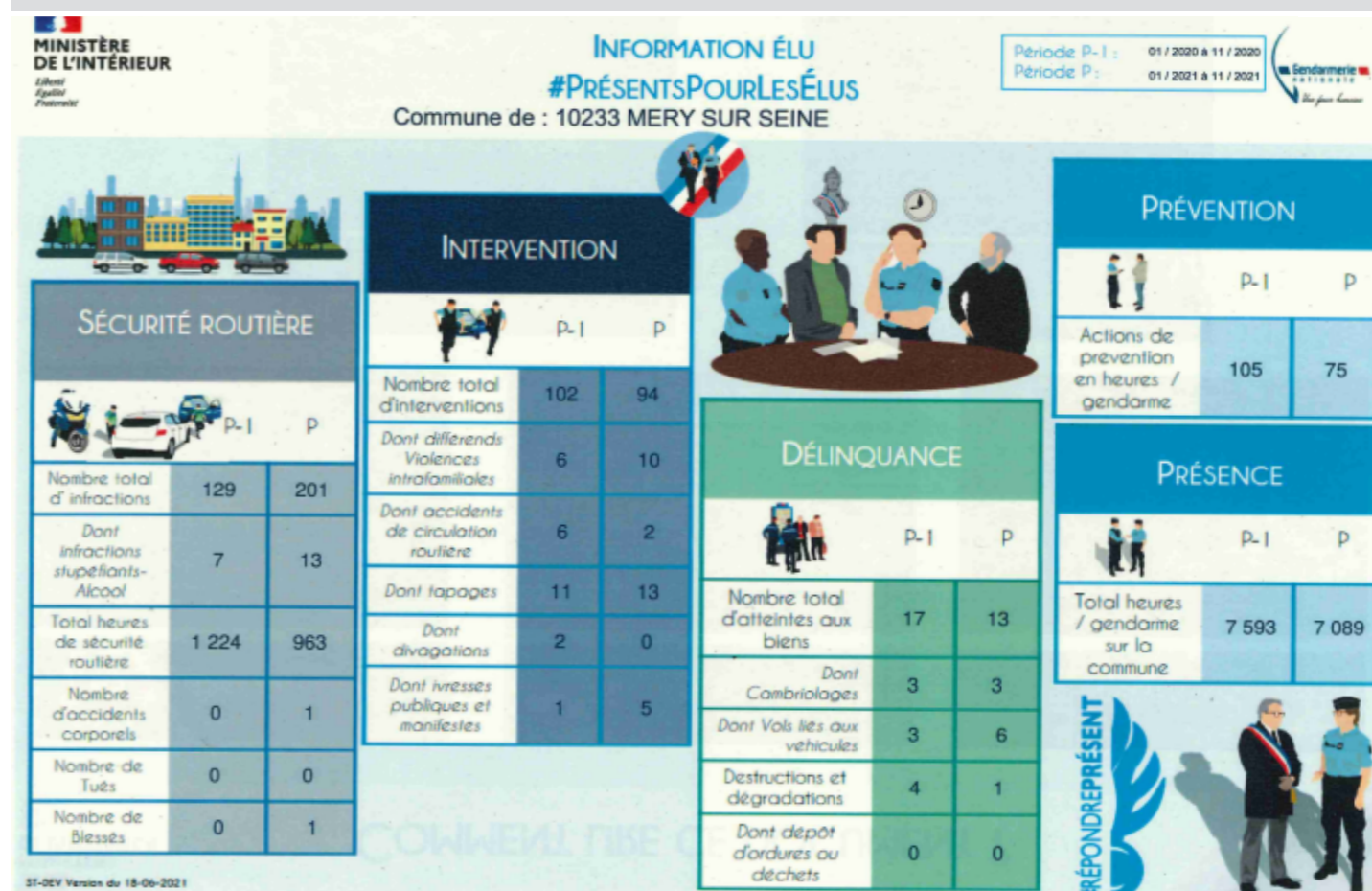
Inscriptions sur les listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. L'inscription sur les listes électorales devra se faire au plus tard le 4 mars 2022.

Plus de renseignements sur le site <https://www.service-tiretpublic.fr/particulier/vosdroits/F1367>

C'est la nouvelle adresse mail de la mairie
mairie.merysurseine10@gmail.com

Les actions de la Gendarmerie sur notre commune



Modification des horaires de la mairie

A compter du 1er février 2022,

l'accueil du public à la mairie se fera

Le lundi matin de 8 h 30 à 12 h - Le mardi après midi de 13 h 30 à 17 h

Le mercredi toute la journée - Le Vendredi après midi de 13 h 30 à 17 h

Fermeture le jeudi.

L'accueil téléphonique au 03 25 21 20 42

est maintenu aux horaires habituels d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Il est toujours possible d'adresser un message par courriel : mairie.merysurseine10@gmail.com

Depuis début janvier 2021, les administrés se rendent de moins en moins à la mairie. En effet, les démarches administratives se font désormais, soit par demande directement par internet, soit plus rarement en présentiel.

Quant aux sacs jaunes, ils seront également à disposition à la médiathèque le mardi de 17 h à 18h, le mercredi de 14 h à 18 h, le jeudi de 17 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h et auprès du bureau de tabac de la commune située rue du Professeur-Pinard.

Le temps ainsi rendu disponible sera réimputé à la constitution et au suivi des dossiers importants d'investissements et permettra de ne pas augmenter les charges de personnel.

Madame le Maire faisait une permanence depuis le début du mandat tous les vendredis jusqu'à 20 h. Pour continuer à être à votre écoute, la permanence sera maintenue, mais uniquement sur rendez-vous.

L'équipe municipale reste très attentive aux besoins des Méryciens les plus vulnérables qui pourront être reçus en toute confidentialité par Mme Céline Lecocq, le samedi sur rendez-vous au 03.25.21.20.42. et vous orientera dans vos démarches vers les organismes compétents.

Commissions communales

Présidente de l'ensemble des commissions : Madame Carmen LABILLE, Maire de la commune

Urbanisme, finances, RH, commandes publiques

Carmen LABILLE

Rémy BANACH, Cédric TOUPENET, Arnaud NARCY, Martine BOISSON, Julien PEREIRA, Céline LECOCQ

Enfance et Jeunesse

Carmen LABILLE

Sandrine GIRARD, Patricia VERJOT, Céline LECOCQ, Françoise CORPEL

Grands projets et bâtiments communaux

Cédric TOUPENET

Rémy BANACH, Julien PEREIRA, Leïla EL HABOUTI

Voirie, eau et assainissement, développement économique

Rémy BANACH

Cédric TOUPENET, Arnaud NARCY, Martine BOISSON, Julien PEREIRA

Accessibilité, seniors, affaires sociales, gestion du camping, de la cantine, du cimetière, des écoles et de l'entretien des locaux

Françoise CORPEL

Leïla EL HABOUTI, Martine BOISSON, Maryline BOLLOT, Frédéric LAMBERT

Relations associations, sport, culture, communication, informatique, jumelage et tourisme

Frédéric LAMBERT

Leïla EL HABOUTI, Françoise CORPEL, Jennifer GOUET, Romaric DOLLAT, Pierre BENOÎT

Fêtes et cérémonies, équipements urbains, emploi et formation

Céline LECOCQ

Patricia VERJOT, Alain ADAMO, Valentin GOY

Environnement et sécurité

Dominique HUGOT

Rémy BANACH, Valentin GOY, Céline LECOCQ, Romaric DOLLAT, Pierre BENOÎT

Maison France Services

Dans les bureaux situés place du 14-Juillet, 2 agents polyvalents sont à la disposition des administrés (papiers d'identité, permis de conduire, carte grise...)

Heures d'ouverture de la Maison France Services

Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - Le mardi matin de 8 h 30 à 12 h 30

Le mercredi matin de 8 h 30 à 12h30- Le jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30

Vous pouvez également prendre rendez vous par téléphone au 03 74 72 74 92 ou par courriel à franceservices@comcomsa.fr

Réhabilitation de la mairie

L'adjoint en charge du dossier : M. Cédric TOUPENET

Les membres de la commission : Mme Carmen LABILLE, MM. Rémy BANACH, Julien PEREIRA, Mlle Leïla EL HABOUTI

Les écoles et le city stade sont désormais terminés. C'est au tour de la mairie de faire peau neuve.

La commune de Méry-sur-Seine a décidé de procéder à la mise en accessibilité de la mairie et de sa salle polyvalente (anciennement la salle des Conférences) et à la création de bureaux pour les associations dans les bâtiments annexes situés à l'arrière de la mairie.

La mairie est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite en raison de la présence de marches à gravir pour y accéder et de différences de niveaux dans les circulations internes.

Il convient donc de remédier à cette situation en rendant accessible à tous, les locaux de la mairie.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet d'architectes Colomès + Nomdedeu de Troyes.

Le projet prévoit l'installation d'un ascenseur extérieur sur la gauche de la mairie pour desservir le RDC où sont situés l'accueil, le secrétariat et le bureau du Maire, ainsi que l'étage où est située la salle du conseil et des mariages.

Les circulations internes et les sanitaires seront refaits aux normes PMR.

Au rez-de-chaussée, un véritable accueil séparé du bureau du secrétariat sera aménagé pour une meilleure réception des administrés.

A l'étage, le sol d'une partie de la salle du conseil et des mariages sera mis à niveau uniforme avec l'autre partie, alors qu'actuellement elles sont séparées par des marches menant à une estrade.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accès et d'accueil des administrés mais aussi les conditions de travail du personnel de la mairie.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 421.840 € HT (505.608 € TTC), dont 331.000 € HT de travaux.

Pour la financer, la commune souhaite bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 au taux de 20 % (125.395 €).

Elle sollicitera également un fonds de concours à hauteur de 8.000 € auprès de la Communauté de Communes Seine et Aube.

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le FCTVA (82 448 €) et les fonds propres de la commune (289 765 €).

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

- ADPNovembre 2021
- Demande permis de construireDécembre 2021
- DCEJanvier 2022
- Appel d'offresJanvier 2022
- Choix des entreprisesMars 2022
- Notification des marchésMars 2022
- O.S. de démarrageMai 2022
- Durée du chantier8 mois





Création de bureaux pour les associations

L'adjoint en charge du dossier : **M. Cédric TOUPENET**

Les membres de la commission : Mme Carmen LABILLE, MM. Rémy BANACH, Julien PEREIRA, Mlle Leïla EL HABOUTI

Note de présentation

La commune de Méry-sur-Seine a décidé de procéder à la mise en accessibilité de la mairie et à la création de bureaux pour les associations dans les bâtiments annexes situés à l'arrière de la mairie.

Le présent dossier concerne uniquement la création de bureaux pour les associations dans les bâtiments B, C et D.

Les bâtiments B, C et D comprennent actuellement l'ancienne salle polyvalente, un local de stockage, des sanitaires, ainsi qu'une salle de réunion et d'autres locaux de stockage à l'étage du bâtiment C.

L'ancienne salle polyvalente est actuellement utilisée par des associations, mais dans des conditions sommaires. L'espace est sous-dimensionné, manque de rangement et de cloisonnement.

L'objectif est de mettre à disposition de ces associations de véritables bureaux indépendants pour leur permettre d'exercer leurs activités dans de meilleures conditions.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet d'architectes Colomès + Nomdedeu de Troyes, conjointement avec la mise en accessibilité de la mairie.

Le projet prévoit l'aménagement au RDC de 7 bureaux

de 7 à 11 m², d'une salle de réunion avec local de stockage de mobilier, d'un local ménage et de sanitaires aux normes PMR.

L'étage du bâtiment C sera réaménagé pour y créer un autre bureau, une salle de pause avec kitchenette et un local archives.

L'un des bureaux du RDC sera réservé à l'ADMR de la Vallée de la Seine qui disposera de sa propre entrée avec salle d'attente pour des raisons de discrétion.

Les 7 autres bureaux seront mis à disposition des associations et des intervenants pour des permanences juridiques et sociales.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 505.160 € HT (605.392 € TTC), dont 411.000 € HT de travaux.

Pour le financement, la commune souhaite bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR 2022 au taux de 40 % (200.147 €).

Elle sollicitera également des aides financières du Département (80.826 €) et de la région Grand Est (100.000 €).

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le FCTVA (98 652 €) et les fonds propres de la commune (125.767 €).

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

- ADP Novembre 2021
- Demande permis de construire Décembre 2021
- DCE Janvier 2022
- Appel d'offres Janvier 2022
- Choix des entreprises Mars 2022
- Notification des marchés Mars 2022
- O.S. de démarrage Mai 2022
- Durée du chantier 8 mois



Le recensement 2022 est en cours

Cette année, notre commune est recensée, mais la collecte du recensement évolue :

Si vous résidez dans une habitation individuelle disposant d'une boîte aux lettres clairement identifiable, vous recevrez les documents du recensement directement dans votre boîte aux lettres, le jeudi 20 janvier ou le vendredi 21 janvier.

Vous aurez alors jusqu'au 25 janvier pour répondre par internet, sans passage de l'agent recenseur à votre domicile. Passé ce délai, l'agent recenseur viendra vous relancer chez vous.

Répondre rapidement par internet, en plus de limiter les contacts physiques, vous assure une encore plus grande confidentialité, puisqu'aucun document papier ne circule. Vous pouvez le faire depuis n'importe quel ordinateur et vous faire aider de vos proches.

Secteurs :

Mme Martine POSSAMAÏ : Route de Soissons, rue des Grèves, rue de l'Hôtel-de-Ville, place Croala, rue Nationale, rue Delaître, rue du Prieuré, rue des Orfèvres, quai des Mariniers, rue de Bourdeaux, rue des Remparts, avenue de Verdun (impaires), rue des Martyrs de la Libération, rue Maurice Parez

M. Alain PULBY : Route de Plancy, route d'Arcis, rue Georges Flizot, rue et impasse des Chapelles, avenue Clotilde-Delatour, rue du Mail, rue du Jeu de Boules, rue du Professeur-Pinard, avenue de Verdun (paires), rue Moyenne, rue Chevalot, rue Monptellier, rue du Colonel-Fossoyeux, chemin des Retranchements, rue du Général-Leclerc

M. Dominique RENNÉ : Rue du Général-de-Gaulle, rue Pierre-Labonde, rue du Jumelage, rue des Alouettes, rue des Bleuets, lotissement "Le nouveau Méry", rue de la Paix, Rue de l'Armanche



Les trois agents recenseurs :
M. Alain PULBY, Mme Martine POSSAMAÏ, M. Dominique RENNÉ



Châtres et celles de la rue du Général Leclerc où plusieurs administrés avaient de l'eau en limite de leurs habitations, sans compter toutes les infiltrations d'eau dans les caves.

Les inondations des quartiers bas sont dues en très grande partie au fait que l'ouvrage n'existe plus, entraînant un impact matériel, mais aussi économique. En effet, une entreprise dont le projet était bien avancé a refusé de s'implanter à cause du terrain situé sur une propriété qui était inondé en 2018. Il est certain que cette entreprise aurait amené un développement économique très important pour la commune.

La difficulté était que la commune n'était pas à l'époque propriétaire du canal du Moulin. Les possibilités d'intervention des élus et des services de l'Etat étaient limitées. Vous le constatez, pendant un siècle, de nombreuses visites sur le terrain et de la "paperasse" sans aucun résultat.

J'ai travaillé en étroite collaboration depuis 2013 avec le SDDEA, la Direction Départementale du Territoire (ex DDE) et les services de l'Etat, en vue de mettre en place une stratégie pérenne et cohérente de maîtrise du risque lié à l'ouvrage du canal du Moulin.

Le conseil municipal du mandat précédent a validé l'achat du canal à l'euro symbolique, ce qui a permis de programmer les études nécessaires qui ont été financées par le SDDEA, ainsi que de nombreuses visites sur le terrain, avant et pendant les crues, ainsi qu'au cours des décrues avec à chaque fois un compte rendu détaillé a été rédigé.

Photo décembre 2021



En 2021, plusieurs réunions ont été programmées avec M. Nicolas Juillet (SDDEA) et ses collaborateurs. Conjointement, le 12 mars 2021, nous écrivions à M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine, pour lui faire part de nos inquiétudes, le canal devient un bras de la Seine. En effet, les zones d'expansion sont de plus en plus submergées inutilement, alors que nous avons des crues hivernales normales. Sur 2021, les terres sont gorgées d'eaux d'eau environ 8 mois dans l'année ; pour exemple en juillet 2021, les terrains étaient encore submergés.

Le 13 août 2021, nous avons rencontré avec le 1er adjoint M. Rémy Banach, M. le Sous-Préfet pour lui faire part des craintes que nous avions et nous nous sommes rendus sur place. J'ai remis à M. le Sous-Préfet le dossier complet avec tous les comptes-rendus que j'avais rédigés depuis 2013. Trois jours plus tard, M. le Sous-Préfet me rappelait et m'indiquait qu'il était nécessaire de mener des actions préventives avant une catastrophe prévisible. Une réunion a été programmée avec toutes les instances et des décisions ont été prises, à savoir, l'installation provisoire de 8 blocs de dimension de 80 cm x 160 cm en base et 80 cm de haut pour un poids de 2.3 tonnes par bloc. Ces derniers permettront de réduire la section de l'ouvrage et donc le débit transitant dans le canal du Moulin, tout en assurant une stabilité suffisante. Cet ouvrage est temporaire et expérimental.

Nous attendons la finalité des études en cours pour envisager la reconstruction de l'ouvrage, et un protocole de surveillance sera défini afin de

Photo janvier 2022



suivre les conséquences de la mise en place de ces blocs et procéder à leur retrait, si des conséquences négatives étaient observées au niveau de la traversée de Méry.

Ces mesures sont préventives. Ces dernières années, le canal du Moulin est devenu un bras de Seine. Les zones d'expansion sur ce secteur doivent rester sèches au moins jusqu'à 2,40 m. Actuellement, les terrains commencent à être submergés à 1,50 m, ce qui n'est pas cohérent.

A hauteur de Seine de 2,40 m, il sera nécessaire d'ouvrir progressivement le canal pour absorber le pic de crue et submerger tous les terrains disponibles non habités.

Les quartiers bas se trouvent dans le lit majeur de la Seine et nous savons qu'à partir de 2,80 m, la situation devient critique ; le canal et la Seine déborderont et d'autres mesures devront être mises en place. Les mesures préventives que nous mettons en place doivent éviter que les propriétés commencent à être inondées à partir de 2,60 m de hauteur de Seine.

Un autre phénomène est également constaté et préoccupant, celui de l'érosion des berges de la Seine. En effet à certains endroits proches de l'entrée du village, ces berges sont en mauvais états et pourraient être l'objet de nouvelles entrées d'eau. Nous sommes très vigilants avec le SDDEA sur ce point et des solutions devront être également apportées.

Documents : Archives départementales ou archives de la commune

L'eau potable et l'assainissement collectif

COPE - Président : M. Rémy BANACH, Vice-Présidente : Mme Carmen LABILLE,

Membres : MM. Cédric TOUPENET, Arnaud NARCY, Julien PEREIRA, Mme Martine BOISSON

L'eau, indispensable à toutes nos activités quotidiennes, va être au cœur des préoccupations de la municipalité au cours des années à venir. L'expertise apportée par la régie du SDDEA bénéficie à toute la collectivité.

A Méry-sur-Seine, le transfert des compétences de la commune en matière d'eau potable et d'assainissement collectif à la régie du SDDEA est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Il va permettre de mener à bien d'importants travaux qui nécessitent des études poussées et des investissements conséquents (lire ci-dessous). Ce transfert de compétences présente de nombreux avantages.

Le COPE

D'abord, les membres des COPE (Conseils de la Politique de l'Eau) eau potable et assainissement de Méry-sur-Seine gardent leur pouvoir de décision, tout en bénéficiant de l'expertise, des moyens techniques et de la réactivité des agents de la régie du SDDEA.

M. Rémy Banach, 1er adjoint au maire de la commune, est également président des COPE de Méry-sur-Seine. Les élus des COPE sont issus du conseil municipal, mais les budgets des COPE eau potable et assainissement sont distincts de celui de la commune.

Avec le transfert de compétences à la régie du SDDEA, de nombreuses dépenses liées au service de l'eau sont donc désormais prises en charge par le COPE. Dans le même temps, le prix de l'eau pour les usagers et abonnés est resté stable en 2021.

Chaque COPE est responsable de l'équilibre financier de ses services, de la tarification, de la qualité de l'eau, des services d'assainissement collectif, du respect des réglementations ainsi que de la sécurité d'accès aux ouvrages liés à l'eau et à l'assainissement. Les COPE sont représentés par des délégués au sein des instances de la régie du SDDEA et participent ainsi aux décisions prises en matière d'eau dans le département.

En outre, ses agents assurent périodiquement les analyses réglementaires complètes pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau destinée à la consommation, avec un suivi très rigoureux. Ils assurent également le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (Satese), sur le site de Méry-sur-Seine. Et grâce au transfert de compétences, toute la commune bénéficie de tarifs plus favorables pour les prestations de travaux et les fournitures en matériel, matériaux ou sous-traitants.

Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, la construction et la restructuration des réservoirs d'eau potable de Méry-sur-Seine et de Saint-Oulph ont été menées à bien. Désormais, le COPE de Méry-sur-Seine vend à prix coûtant l'eau potable qui alimente la commune de Saint-Oulph.

Le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement

D'autres investissements importants sont en projet. En effet, le programme de réfection des voiries du centre-ville, annoncé l'année dernière, a donné lieu à des études qui ont montré que le réseau d'assainissement collectif est en très mauvais état. Il présente des défauts importants à l'origine de la collecte et du traitement de volumes importants d'eaux claires parasites.

Ce réseau date de plus d'un demi-siècle. Afin de pouvoir bénéficier d'aides pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de réaliser des études complémentaires. Ces dernières permettront d'affiner les besoins relatifs à la réhabilitation des réseaux d'assainissement enterrés, qui devront être réalisés en amont des travaux de voirie.





Le programme de réhabilitation des réseaux a été lancé place Croala, rue du Port et rue Nationale, pour réparer les défauts les plus importants mis en évidence. Dans le cadre de ce programme, des études sont menées en vue de l'élaboration du programme définitif de travaux.

Elles comprennent la réalisation d'inspections télévisuelles dans les canalisations de branchements, la réalisation d'analyses pour mettre en évidence la présence éventuelle d'amiante dans les enrobés et les tuyaux, ainsi que des relevés topographiques permettant de calculer les volumes de terrassement à prendre en compte.

En outre, réglementairement, la commune doit étudier l'état de son système tous les 10 ans.

Cette étude a été lancée l'an dernier. Elle a pour vocation de mettre en évidence les plus gros désordres existants sur le système de collecte et de traitement des eaux usées.

Pour éviter de fausser les résultats du diagnostic, le dispositif de collecte des eaux usées en amont du camping municipal doit être réhabilité car il présente un dysfonctionnement.

L'ensemble de ce programme représente pour le COPE de Méry-sur-Seine un coût estimé à 650.000 € HT, financé en partie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En effet, l'AESN finance entre 40 et 60 % du montant des travaux préconisés dans les conclusions du diagnostic. Le conseil départemental sera également sollicité pour participer au financement de l'opération. La régie du SDDEA assiste les élus du COPE dans la réalisation des études et les demandes de subventions.

Facturation et télé relevé des compteurs : ce qui change

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la régie du SDDEA donne souvent lieu à des délais supplémentaires pour l'envoi des factures aux usagers durant la première année suivant le transfert.

En effet, les services de la régie ont l'obligation réglementaire d'actualiser et de compléter les données usagers dans leurs propres logiciels afin que la facturation puisse être effectuée selon la réglementation.

Mais après ce temps d'adaptation, les délais de facturation redeviennent normaux. Les agents du service de la relation aux usagers sont disponibles pour répondre à toute question concernant notamment la facturation.

Par ailleurs dans les années qui viennent, les compteurs d'eau, vieillissants dans le département, seront progres-

plus dangereuse que le moulin n'offre plus aux eaux de crue qu'un débouché très inférieur au débouché réglementaire. Il importe donc au point de vue de la sécurité publique, que les ouvrages régulateurs du moulin soient rétablis dans leur situation réglementaire”.

Déjà en 1906, l'ouvrage était en mauvais état.

En 1955, les quartiers bas de Méry-sur-Seine, sont inondés : aucune trace n'a été retrouvée dans le dossier de la commune, ni aux archives départementales.

En 1966, le lac réservoir Seine (lac d'Orient) est mis en service. En dérivation de la rivière Seine, il se caractérise par une superficie totale de 2 300 hectares et une capacité de remplissage de 205 millions de m³. Ce lac artificiel est bordé par 5 digues en terre compactée d'une longueur totale de 5.7 km dont la digue de la Morge d'une hauteur maximale de 24 m. Ce lac réservoir protège en très grande partie nos villages.

Le 5 mai 1982, le maire de l'époque écrit au propriétaire du canal du Moulin : *“Par lettre du 22 mai 1982, je vous ai signalé qu'en vertu d'une convention en date du 12 février 1931, passée par devant notaire avec M Philippe Humbert, le propriétaire du canal des moulins est tenu d'entretenir et de faire fonctionner les vannes de manière à assurer un écoulement normal des eaux. Mon attention est à nouveau attirée sur le fait que le ruisseau situé près de l'église est sans eau depuis un certain temps. Vous n'ignorez pas que cet état de chose, cause des désagréments pour les habitants en cas d'incendie puisque c'est le seul point d'eau pour ce quartier. Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le ruisseau soit remis en eau de toute urgence et veiller à ce que les vannes soient manœuvrées chaque fois qu'il est besoin”*. La plainte portait également sur le lavoir communal qui n'était plus alimenté en eau (deux fossés ont été créés pour diriger l'eau afin d'alimenter le lavoir communal).

Le 13 décembre 1982, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), rappelait au propriétaire ses obligations et se référait à la prescription définie par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 1873.

Le 16 décembre 1982, une nouvelle plainte est formulée due à la quantité

importante d'eau : inondation du chemin des Monts et des jardins du quartier bas.

Le 23 décembre 1982, Raymond Humbert indique qu'il prend contact avec un huissier à Troyes, Maître Perret.

Le 15 février 1983, une enquête hydraulique préalable est diligentée par la DDE. Un registre d'enquête est mis en place. Plusieurs administrés ont consigné des observations, qui traduisent en grande majorité, la crainte de ne plus avoir d'eau dans le canal du Moulin en cas d'incendie. D'autres signalent que l'ouvrage à la Carcanerie de Mesgrigny est vétuste. Lorsqu'il est ouvert, les terrains sont inondés ; lorsqu'il est fermé, il n'y a plus d'eau, d'où la nécessité de mettre un niveau minimum et maximum, ce qui pourtant avait été prévu dans l'arrêté du 16 juillet 1873. Nous trouvons à la suite de cette enquête un arrêté du 24 juin 1983 indiquant le niveau minimum et le niveau maximum du canal. Le propriétaire avait 6 mois pour mettre en place un repère matérialisant le niveau minimum de retenue, 0,25m en contrebas du repère existant, qui indique le niveau maximum de retenue, à charge du propriétaire du canal de manoeuvrer l'ouvrage afin que les dits niveaux soient respectés. Je ne retrouve pas dans le dossier le PV de récolement.

Le 19 avril 1985, M. Humbert constate que les terres ne sont plus irriguées.

Le 25 juin 1985, la DDE demande au propriétaire de remettre l'ouvrage, près de la Carcanerie en état. Le courrier en question indique : *“Il est donc nécessaire de procéder rapidement à la réfection du barrage, qui risque d'ailleurs d'être totalement détruit lors des prochaines crues, s'il restait en l'état, pour permettre à nouveau l'écoulement d'un débit suffisant dans le canal du moulin et le maintien du niveau minimum de retenu. La réfection vous incombant, je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître les dispositions que vous comptez prendre pour remédier à la situation actuelle”*

Le 17 octobre 1985, la DDE relance.

Le 5 février 1995, un courrier en recommandé avec AR est adressé au propriétaire du canal par le Maire qui lui indiquait avoir été alerté par la DDE, sur l'état d'extrême vétusté

dans lequel se trouvait le vannage installé sur la Seine aux fins d'alimenter le canal du Moulin. Cette installation présentait des risques d'inondation pour les propriétés de Méry-sur-Seine se trouvant dans la partie basse de Méry, si cet ouvrage venait à céder sous la pression d'eau. Le Maire lui demandait de faire le nécessaire.

Après ce courrier, il n'y a plus de trace : le dossier a sans doute été égaré.

Le constat actuel : le vannage a été retiré en 1997 : il se trouve sur la rive, à la Carcanerie, et des pierres avaient été déposées pour obstruer l'entrée. La commune de Maizières se plaignant alors du manque d'eau dans la rivière du moulin, celles-ci ont été retirées.

Quoiqu'il en soit, vous l'avez bien compris, l'ouvrage sur ce canal était incontournable.

Comme je l'ai expliqué, la ville de Troyes et l'agglomération sont désormais protégées, d'autres communes aussi se protègent. L'eau qui ne s'étale plus en amont se dirigera et s'étalera en partie sur la commune. A hauteur de la dérivation, du fait qu'il n'y a plus d'ouvrage, la Seine se dirige anormalement dans le canal. Le canal ne peut supporter une telle quantité d'eau. La digue insubmersible n'existe plus et on peut dire que c'est même sur ce côté (côté quartier bas) où il n'y a plus de rive que l'eau déferle sur les terres (côté village) de l'autre côté du canal, il y a encore de bonnes protections et certaines zones en pâture ne subissent pas les inondations, côté des Monts et Mesgrigny, le contraire de ce que les anciens avaient pensé.

Au fil des années, il y a eu de nombreux faits aggravants : 12 hectares de sablière, des fossés rebouchés. Par ailleurs, les ouvertures le long du canal, qui avaient été créées en 1931 pour irriguer les peupleraies avec 3 petits ouvrages, et qui devaient être fermés en cas de montée des eaux, n'existent plus. Les ouvertures quant à elles existent toujours et ont pour conséquence l'inondation des terrains coté village (convention du 12 février 1931 entre M. Humbert et M. Louis Mativaud).

La conclusion

- **En 2013** : une maison inondée

- **En 2018** : deux maisons inondées auxquelles s'ajoutent celles de





L'histoire du canal du moulin et des inondations de 1873 à nos jours

Par Madame Carmen Labille,
Maire de Méry-sur-Seine

L'expansion urbaine et l'évolution technologique de notre ère rendent la région encore plus fragile, et il faut s'attendre à de nouvelles catastrophes.

En 1864, Théophile Boutiot (historien et archéologue), écrivait suite aux nombreux travaux qui avaient été effectués pour préserver Troyes: "les faits concernant les crues excessives appartiennent au passé, il faut veiller à l'entretien et à la consolidation des digues qui couvrent la ville de Troyes et pourtant...".

J'ai pris certaines dates qui sont en corrélation avec les inondations constatées sur Méry-sur-Seine.

Le 21 janvier 1910, la pluie ne cesse de tomber depuis plusieurs jours ; la Seine grossit considérablement et plusieurs quartiers de Troyes sont inondés. Les inondations de 1866 et 1896 pourtant mémorables, semblent sans importance à comparer à celle-ci. Le fleuve passe au-dessus des digues et inonde une grande partie de Troyes : le pont Hubert est emporté par les eaux furieuses, les rues avoisinantes sont sous 1,50 m d'eau malgré que Troyes soit protégée par quatre digues, les digues de Foicy, Fouchy, Petal et la Moline. Les ingénieurs prévoient que la digue de Fouchy soit rehaussée et élargie en crête entre 6 et 10 m. Quant à Méry-sur-Seine, la rue de l'hôtel-de-Ville, la rue du Général-Leclerc, la route de Mesgrigny sont inondées et les habitants circulent en barque.

Le 13 janvier 1955, le bras de Seine, du Pont de la Pielle à la rue Fortier, inonde les propriétés. On endigue le flot au moyen de sacs de terre pour consolider la digue du Labourat et celle de Foicy et d'importants travaux sont entrepris pour protéger Troyes. A Méry-sur-Seine, même constat, les maisons sont inondées dans les quartiers bas.

En mai 2013, Troyes est sauvée des eaux : les travaux effectués sont efficaces, les digues ont protégé la ville, mais le flux de l'eau s'est étalé sur d'autres zones. Les communes de Buchères, Pont-Ste-Marie, Clérey, Ville-moyenne, Fouchères, Fouchy, Verrières, Méry-sur-Seine, Pont-sur-seine, Nogent-sur-Seine et bien d'autres... sont inondées. Cette fois, des travaux sont planifiés pour préserver l'agglomération des inondations semblables. Le Grand Troyes décide de réaménager et renforcer les digues, des travaux gigantesques ont commencé en Août 2013.

Le 24 janvier 2018, le pic de crues arrive dans l'Aube. Cette fois, Troyes et une partie de l'agglomération sont sauvées, les travaux étant toujours en cours. Mais qu'en est-il de nos villages dont les fossés, les digues, les ouvrages ne sont plus entretenus depuis de très nombreuses années ? Aujourd'hui, nous payons le prix fort de toutes ces négligences.

Les élus de nos villages voisins, depuis 2013, ont pris conscience des risques d'inondation. De nombreuses communes ont nettoyé leurs fossés, restauré les ouvrages que les anciens avaient durement édifiés.

Avant 1910, je ne trouve aucune trace d'inondation sur Méry-sur-Seine, alors que le département a subi de nombreuses catastrophes.

Le 16 juillet 1873, à la suite d'un manque d'eau pour faire fonctionner et maintenir en activité une usine destinée à moudre du blé, un ouvrage est édifié à la Carcanerie de Mesgrigny dans le but de réguler l'introduction des eaux de la Seine dans la dérivation. Ce vannage devait toujours être manœuvré de manière à ce que le niveau de la retenue légale ne soit jamais dépassé. Le pétitionnaire avait supporté la totalité des dépenses et restait en outre seul chargé à perpétuité de l'entretien du vannage ainsi que des travaux de reconstruction dont il pouvait devenir

l'objet. Un règlement d'eau est appliqué et toujours en vigueur (arrêté du 16 juillet 1873).

En cas de défaillance, c'est le maire qui devait mettre tout en œuvre pour effectuer les réparations nécessaires, afin de protéger les habitations si le niveau maximum légal d'eau entrant dans le canal était dépassé, à charge de répercuter aux propriétaires défaillants les frais engagés par la commune. Une digue insubmersible est ainsi mise en place côté quartier bas

En juillet 1906, un propriétaire dépose une requête concernant un terrain dans les quartiers bas ; en effet, il se plaint de la trop grande quantité d'eau dans ses pâturages. A cette époque le moulin ne devait plus être en activité, une enquête est alors diligentée : l'ingénieur ordinaire écrivait : "le vannage devant être fermé progressivement, ce dernier ouvrage suffit donc à supprimer le danger d'inondation dans le quartier bas de Méry-sur-Seine jusqu'au moment où les eaux d'inondation de la rive gauche de la Seine pénètrent dans le canal par sa rive droite. Nous avons vu que la rive gauche du canal était insubmersible, ces eaux d'inondation doivent trouver leur écoulement par la vanne de décharge du moulin ; aujourd'hui ces vannes n'existant plus, le moulin n'absorbe que des eaux motrices et la seule décharge employée est la vanne d'irrigation des pâtures qui a un débouché très insuffisant. On comprend aisément que la situation actuelle du moulin crée de graves dangers pour le quartier bas de Méry-sur-Seine. le barrage de Vallant n'étant plus manœuvrable dans une crue subite, fait refluer les eaux à l'amont, et charge le pertuis d'origine de la dérivation ; celui-ci en mauvais état, peut céder sous la charge et laisser libre la dérivation du moulin où les eaux s'engouffrent pour venir inonder la région des Monts et le quartier bas de Mery. L'inondation sera d'autant

sivement remplacés par des nouveaux compteurs qui permettront la relève à distance des données.

Ce télé relevé est en cours d'expérimentation à Troyes et dans quelques communes du département.

Elle sera mise en place petit à petit en partenariat avec le Conseil Départemental et la Régie du SDDEA, après un vote préalable au sein de chaque Conseil de la politique de l'eau (COPE).

Le télé relevé des compteurs présente de nombreux avantages. D'abord le suivi de la consommation d'eau : des données sont recueillies quotidiennement, facilitant le suivi des anomalies et la détection des fuites. En favorisant des interventions plus rapides, avec moins de pertes sur le réseau, le service aux usagers est amélioré et la ressource mieux protégée.

Le télé relevé permet aussi un comptage plus précis grâce aux nouveaux équipements, ce qui améliore le rendement du réseau.

Enfin, le télé relevé évite le déplacement des agents pour récupérer les données, ce qui diminue leur bilan carbone et l'impact sur le climat. Après le parking De-laître, ce sont les travaux de voirie qui vont prendre le relais.



Crédit photo C3i

Le renforcement de l'éclairage public 2022 - 2023

Route de Plancy.....	Montant des travaux HT :	11.100 € - Participation communale HT :	5.550 €
Place Croala phase 1.....	Montant des travaux HT :	11.200 € - Participation communale HT :	5.600 €
Place Croala phase 2.....	Montant des travaux HT :	4.000 € - Participation communale HT :	2.000 €
Place Croala phase 3.....	Montant des travaux HT :	16.400 € - Participation communale HT :	8.200 €
Rue Chevalot.....	Montant des travaux HT :	137.000 € - Participation communale HT :	79.800 €
Rue Nationale, rue du Port....	Montant des travaux HT...118.000 € - Participation communale HT :	59.000 €	

2024

Rue Montpellier.....	Montant des travaux HT :	116.000 € - Participation communale HT :	68.000 €
----------------------	--------------------------------	--	----------

La voirie et l'éclairage public

L'adjoint en charge du dossier : M. Rémy BANACH
Membres : Mme Carmen LABILLE, MM. Cédric TOUPENET, Arnaud NARCY, Julien PEREIRA, Mmes Martine BOISSON, Céline LECOCQ

Le planning de travaux des rues et de la place Croala

2022- La place Croala sera scindée en 2 parties.

La 1re partie étant celle devant les commerces.

Le début des travaux est envisagé pour avril 2022 et un achèvement avant la fin de l'année.

La rue Chevalot pourrait démarrer en septembre 2022, après les enfouissements, pour un achèvement fin décembre 2022.

2023 - La place Croala en 2e partie, côté de la Chapelle, démarrage des travaux programmé pour juillet 2023, à la suite des travaux du SDDEA sur le réseau d'eaux usées, pour un achèvement en décembre 2023.

2024 - Rue de Montpellier avec un démarrage pour mars 2024, après les travaux du SDDEA sur le réseau d'eaux usées et les travaux d'enfouissement du SDEA, pour une fin des travaux fin de l'été 2024.

Environnement et sécurité, les décorations de fin d'année

Le conseiller délégué en charge du dossier :
M. Dominique HUGOT

Membres : Mme Carmen LABILLE, MM. Rémy BANACH, Pierre BE-
NOÎT, Valentin GOY, Romaric DOLLAT, Mme céline LECOCCQ

Travaux d'embellissement sur deux monuments.

La pierre du Monument aux Morts a bénéficié d'un nettoyage et un graveur a redonné de la profondeur aux inscriptions avant qu'elles ne soient remises en peinture.

La chaîne a été sablée et repeinte, les bronzes nettoyés avec une couche de protection, les fissures de soubassement ont été rebouchées et reçu une couche de badigeon.

La Stèle des Fusillés, rue des Martyrs de la Libération, a été également nettoyée et les porte-drapeaux rouillés ont été démontés pour faire place à deux nouveaux en inox, avec une fixation sur la grille de l'ITEP.

Chats errants

A fin novembre 2021, 50 chats errants ont été attrapés, stérilisés et tatoués. La stérilisation effectuée sur ces petits félins domestiques évitera la reproduction sur un an de 250 chats.

Encore merci à nos trois bénévoles Cidjie, Angélique et Viviane pour le travail accompli.

Chemin des "Monts"

Une étude est en cours et des devis sont demandés pour la réfection du chemin des Monts détérioré par les crues et le trafic routier pour sortir les grumes de peupliers. Le chemin est couvert de trous qui s'agrandissent aux files des intempéries.

Pour les travaux d'abattage et de débardage, un arrêté a été mis en place pour une meilleure gestion des transports de bois du mois d'avril à fin octobre avec la possibilité de faire une demande de dérogation si le temps nous le permet.

Toute demande de travaux forestiers doit être faite en Mairie par les propriétaires ou bien par l'entreprise forestière 15 jours avant les travaux, pour effectuer un état des lieux et la validation de l'endroit où seront stockés les bois pour les transports.

La vitesse est aussi réglementée à 20 km/h sur les tronçons : chemin des monts, la station d'épuration, le parking de l'église.

Stationnement gênant dans le centre-ville

Du fait des stationnements gênants lors des jours des ramassages des ordures ménagères dans les rues Moyenne et Chevalot, le camion ne peut pas intervenir donc les poubelles ne sont pas ramassées. Une interdiction de stationner le jour de ramassage des ordures ménagères est en cours.

Le stationnement des bus et les poids lourds

Les bus sont tenus de stationner sur le parking du cimetière ou sur le parking du collège, (sauf pendant les horaires des transports des collégiens du lundi au vendredi de 7 h 45 à 8 h 45, le mercredi midi de 11 h 30 à 12 h 30 et du lundi au vendredi de 16 h à 17 h30.

Les poids lourds, bennes et remorques sont autorisés à stationner sur le parking de l'église rue du Général-Leclerc.



Les animateurs sont donc maintenant présents durant les vacances scolaires, ils ont laissé place aux ATSEM pour la cantine des maternelles.

Cela a permis de fixer des repères aux plus jeunes qui restent avec leur adulte référent le midi entre les 2 temps de classe. Un travail est également mené pour faire le lien le temps de la pause méridienne avec les apprentissages vus en classe.

A la cantine aussi il y a eu du changement. Afin de permettre à tous les enfants de manger à 12h15 et de ne pas faire attendre certains jusqu'à 12h50, un seul service est désormais organisé. Les CM1 et CM2 se rendant dans la salle à l'étage où ils travaillent leur autonomie et leurs responsabilités.

Chaque semaine des chefs de table sont nommés pour la distribution de l'eau, du pain, le débarrassage, la gestion du charriot etc.

Pour les plus petits on apprend à manger au calme avec les copains, à couper sa viande, à pousser avec un couteau du pain et pas avec ses doigts.

Les CP, CE1 et CE2 apprennent à se servir. Tout le monde est invité à goûter à tout et le plus important, tout cela dans une ambiance conviviale et familiale. Maintenant plus besoin de se presser on peut rester à table plus longtemps car il n'y a pas de deuxième service.

L'an dernier nous vous avons parlé de notre expérience de serviettes lavables à usage unique. L'engouement des enfants et des équipes a été tel qu'aujourd'hui les 2 écoles, la cantine et l'accueil de loisirs en sont tous



équipés. Cela a nécessité l'achat de nouvelles serviettes et de machines à laver/sécher le linge mais à considérablement diminuer la consommation de papier.

Avec la crise sanitaire la consommation de papier essuie-mains avait plus que doublée, une belle réussite pour le portefeuille et la planète.

Le vendredi 17 décembre les enfants de l'école maternelle ont eu le plaisir de rencontrer le Père Noël. Celui-ci est venu apporter à tous les enfants de l'école primaire un livre et un sachet de chocolats "Jacquot", offerts par la commune. La journée s'est terminée par un goûter. Un dernier jour d'école très festif avant des vacances en famille.



Enfance et Jeunesse

En charge du dossier :

Mme Carmen LABILLE, maire

Membres : Mmes Françoise CORPEL, Céline LECOCQ, Sandrine GIRARD, Patricia VERJOT

Responsable Enfance et Jeunesse : Mme Noémie PIOT



Ouverture pendant les vacances

Depuis le 1er janvier, la commune a repris la compétence extrascolaire. Ainsi, nous proposons un accueil de loisirs durant les vacances scolaires aux enfants de 3 à 12 ans, en février, en avril, en juillet, à l'automne et en fin d'année.

Le nouveau projet éducatif de la commune s'est fixé 3 objectifs pédagogiques : participer à la construction citoyenne de l'enfant (le responsabiliser, favoriser le respect et la coopération), développer l'ouverture et l'éveil



culturel en proposant des activités variées et novatrices, développer la curiosité de l'enfant, et enfin, se reconnecter à la nature.

Ces objectifs ont été déclinés tout au long de l'année, que ce soit les mercredis, pendant les vacances ou dans les temps d'accueil périscolaires.

Durant les vacances des thématiques ludiques et attrayantes permettent à l'enfant d'acquérir de nouvelles compétences sous forme de jeux et d'expérimentations.

Après une révision des tarifs pour les vacances avant l'été, ce sont plus de cinquante enfants qui ont participé aux animations de l'été et 30 à l'automne. Les familles sont de plus en plus nombreuses à nous faire confiance et nous vous en remercions.

La volonté de la nouvelle municipalité était d'ouvrir le centre extrascolaire sans pour autant augmenter le budget du service "Enfance jeunesse". Après plusieurs essais, des remaniements de plannings, des changements d'organisation, l'objectif a été atteint grâce au travail de tous. Le budget du service est comparable à celui de 2019 même en ouvrant 50 jours par an l'accueil pendant les vacances.



Les tilleuls

Une étude a été demandée à l'ONF sur l'état sanitaire des tilleuls situés avenue de Verdun, rue des Grèves et sur le Mail. Certains sont creux et peuvent causer un risque de chute de branches, de la charpente, voire même de l'arbre.

Remplacement de nids d'hirondelles

En vue des prochains travaux sur le bâtiment de la mairie, et en accord avec l'Office Français de la Biodiversité, trois nids d'hirondelles vont être retirés. Ils seront remplacés par cinq nids artificiels.



Hôtel à insectes

Pour le printemps, un "Hôtel à insectes" va être mis en place sur l'espace vert devant l'espace socio-culturel du centre-ville.

Cet abri, réalisé artisanalement par Dominique Hugot, hébergera les coccinelles, les papillons, les abeilles solitaires, les perce-oreilles (mangeurs de pucerons, de chenilles,...), les chrysopes, les scarabées (chasseurs de limaces).

En automne et en hiver, la fonction première d'un "Hôtel à insectes" est d'aider ces derniers à mieux survivre et leur permettre d'agir quand le soleil réapparaît.

Au printemps et en été, "l'Hôtel" va permettre aux insectes de pondre leurs larves (notamment pour les abeilles).

La finalité étant de garder ces petites bêtes qui sont essentielles à la biodiversité.

Les décorations de fin d'année

La mise en place des illuminations dans la commune pour cette fin d'année a été très compliquée, malgré la commande des fournitures chez "Festilight" effectuée dès le mois de juin.

La covid a fait que les matières premières venant d'Asie par bateau nous sont parvenues au compte-gouttes et que les illuminations prévues pour la rue du Professeur Pinard ne sont toujours pas arrivées.

Un petit historique des anciennes et nouvelles illuminations

Rue du Professeur Pinard en 2010 avec la traversée de rue, pose de rideaux et boules scintillantes en 2019. Les rideaux tombant régulièrement en panne, un changement a été fait en 2020 par des illuminations bas de gamme venant d'un déstockage. A ce jour, les guirlandes de la traversée de rue deviennent un peu dépassées et ne sont plus dans l'air du temps.

Sur sept traversées de rue, il n'en reste plus que six opérationnelles. Notre choix a été de changer complètement de style, mais comme indiqué précédemment, nous sommes toujours en attente de les recevoir.

Les illuminations de la rue du Général Leclerc dataient de 2013 et en 2019, 50% étaient grillées et devenues non réparables. Nous avons décidé de toutes les changer pour cette année, cette rue en 2020 n'avait pas été illuminée.

Devant l'espace socio-culturel, l'année dernière nous avions mis des illuminations et des sapins scintillants mélangés avec des sapins naturels. Cette année nous avons ajouté le paquet cadeau, les cerfs, les bonhommes de neige et la boîte aux lettres du Père Noël qui ont été fabriqués par M. Dominique Hugot.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, nous avons refait cette année toutes les alimentations électriques car les illuminations datant de 2011 avaient de nombreuses défaillances.

Place Croala, un sapin naturel de 5 mètres et 2 sapins blancs ont été mis, ainsi que 2 sapins scintillants. Les arbres ont été décorés avec des guirlandes électriques et un complément sera opéré en 2022, en réflexion avec le futur aménagement du centre-ville.

Pour les entrées de la ville, à ce jour nous n'avons aucun point d'attache pour des traversées de rue et nous sommes aussi sur des routes très larges. Une étude de faisabilité sera menée pour 2024/2025.



Gestion seniors, affaires sociales, gestion du cimetière

Adjointe en charge des dossiers : Mme Françoise CORPEL

Membres : Mmes Carmen LABILLE, Martine BOISSON, Maryline BOLLOT, Leïla EL HABOUTI, M. Frédéric LAMBERT

Travaux au Cimetière

La commission cimetière s'est réunie le 9 novembre. A l'issue de cette réunion et à l'unanimité les membres ont choisi :

- l'entreprise SAS TMD-PLOZNER de Coclois pour réaliser sur l'année 2022 la réfection du mur de l'enceinte du cimetière, les travaux sont évalués à 35.019 euros TTC.

- L'entreprise SCHMUTZ de Méry-sur-Seine pour la réalisation d'un nouveau "Colombarium" et du "Jardin du souvenir". Coût de 20.570 euros TTC, comprenant 2 pyramides de 10 cases chacune en granit rose – 1 caveau de réception des cendres avec puits de dispersion en granit rose, dallage. Le nouvel emplacement se situera après l'entrée principale (côté parking) sur la gauche.

Nous poursuivons sur l'année 2022, le recensement des tombes considérées comme abandonnées. Le procès-verbal de constatation se fera par voie d'affichage dans les panneaux du cimetière.

Centre Communal d'Action Sociale

Présidente : Mme Carmen LABILLE, Vice-Présidente : Mme Françoise CORPEL

Membres : Mmes Michèle GRAMMONT, Josette MELLOTT, Agnès HUGOT, MM. Frédéric LAMBERT, Dominique HUGOT, Joël RUFFIER



Durant l'année 2021, les membres du CCAS ont accompagné les familles, les personnes isolées et les seniors dans leur difficulté pour leur apporter une aide.

Cette année 2021, des aides nouvelles ont été attribuées, particulièrement pour les enfants et les étudiants.

Lors du Salon des Associations, le CCAS a participé pour une valeur de 20 € à chaque adhésion prise

lors de cette manifestation. Ce sont 31 enfants qui ont pu en profiter et qui se sont inscrits auprès des associations culturelles et sportives locales.

Des étudiants ont pu également bénéficier d'une bourse pour subvenir aux dépenses d'hébergement, de nourriture et de transport dans le cadre de leurs études supérieures. Cette attribution s'est faite sur présentation de dossier pour un montant global de 1.050 € qui sera inscrit au budget 2022.

En février, la Covid 19 ne nous a pas permis l'organisation d'un dîner dansant pour les anciens. Le choix a été de remettre un coffret gourmand à chaque personne de la commune ayant 70 ans dans l'année. 220 coffrets repas confectionnés par les Ets Guérin d'Arcis-sur-Aube ont été distribués.

Ramassage des encombrants

Le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de communes. En l'absence de la prestation du ramassage des encombrants, le Conseil municipal s'étant engagé auprès de ses administrés à assurer un ramassage occasionnel.

Celui-ci est fixé les 9 et 10 mars 2022.

Ce service est réservé aux personnes âgées, aux personnes en difficulté de santé, de handicap ou ne possédant pas de véhicule pour se rendre dans les déchetteries.

Les administrés autorisés sont priés de prévenir la mairie auparavant (Tél. 03.25.21.20.42).

Les déchets devront être sur le trottoir la veille au soir.

Les employés communaux pourront alors se rendre directement à l'adresse indiquée pour l'évacuation des objets vers la déchetterie (les pneus, bouteilles de gaz, extincteurs sont interdits).

Pour 2022, le résultat du bulletin d'inscription des aînés est de 35 repas et de 141 colis.

Nous serons attentifs en ce qui concerne le choix du contenu de ce coffret pour satisfaire les attentes de nos aînés.

Aides de fin d'année : 160 bons d'achat d'une valeur de 5 € ont été remis aux familles afin que les fêtes de fin d'année soient plus chaleureuses.

Devant les difficultés des premières inscriptions à la vaccination pour la Covid 19, le CCAS a obtenu avec l'aide du cabinet de la mairie de Romilly-sur-Seine et l'accord préfectoral, l'autorisation d'un transport collectif au lieu de vaccination de Romilly. Les cars Collard ont été mandatés pour les déplacements du 7 mars et 4 avril 2021. 25 personnes ont répondu favorablement pour leur première injection. Le coût du transport à la charge de la commune s'est élevé à 432 €.

Information aux personnes isolées, handicapées ou malades : « VIVRE CHEZ SOI ».

Le conseil départemental de l'Aube a mis une télé-assistance à votre disposition « AUBE ÉCOUTE » 24H/24 pour vivre chez soi. Détails sur le site du département de l'Aube ou adressez-vous à : MONDIAL ASSISTANCE : Tél 08.11.65.70.00 Aube écoute. Coût mensuel 10,74 € tarif 2021. Avantage fiscal (crédit d'impôt) égal à 50% du montant des dépenses facturées.

Les fêtes et les cérémonies

L'adjoint en charge des dossiers : Mme Céline LECOQCQ

Membres : Mmes Carmen LABILLE, Patricia VERJOT, MM. Valentin GOY, Alain ADAMO

Responsable médiathèque, coordinatrice projets :
Mme Daisy SIMONNOT

Fête nationale le 13 juillet, une marche de 7 km a été organisée par l'association "Découverte et Sauvegarde du Patrimoine". Un après-midi riche en découverte de la faune et la flore pour les passionnés de la nature.

A la tombée de la nuit, a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux avec près de 250 participants. Les enfants ont eu la joie de défiler avec leur lampion multicolore dans les rues de la commune avec la participation de la Société Musicale de Méry.

Cette année, nos aînés étaient également à l'honneur puisque le cortège s'est rendu jusqu'à l'EHPAD. Pour terminer cette soirée, malgré un temps détestable, tout le monde s'est dirigé au port, sur le bassin du canal, pour admirer le feu d'artifice.

et le 14 juillet la journée nationale a débuté le matin à la salle polyvalente où madame Labille a énoncé devant un public composé d'élus et de nombreux Méryciens, un discours sur les bienfaits de la République et a rendu hommage aux trois frères Croala : Edmé, Jean-Baptiste et Abraham qui s'engagèrent dans l'armée révolutionnaire et qui furent guillotins en 1795 pour avoir refusé de tirer sur la foule. Ils furent réhabilités au début des années 1900.

Une superbe chorégraphie dansée par les membres de l'association "CHOREAM" mis à l'honneur un tableau de l'histoire de la révolution française et de la prise de la Bastille.

Les membres du Conseil Municipal Jeunes interprétaient des chants patriotiques. Le tout était accompagné par des morceaux joués par la Société Musicale de Méry.

Une gerbe fut enfin déposée au monument "Le Volontaire de 1789", œuvre du sculpteur Carillon de 1908 et décoré pour la circonstance par la boutique "Acacia Fleurs".

C'est au camping, que s'est déroulé l'apéritif déjeunatoire offert par la commune, avec en animation le duo de variétés françaises "Richard et Virginie".

L'après-midi fut sous le signe de la convivialité : jeux, karaoké, animation par "Cyrille Animation", présentation du coq gaulois par Damien Vidart et goûter offert pour les enfants.



Pour clore les festivités, c'est dans une superbe ambiance festive qu'un concert de rock a été donné en soirée par "Kill The Princess", groupe de reprise 100% féminin à l'énergie explosive.

Foire Commerciale le 10 octobre qui a vu son retour après l'annulation de l'édition 2020 à cause de la Covid19. Cet événement organisé conjointement par le Comité de foire et la municipalité était soumis au contrôle du passe sanitaire et s'est exceptionnellement déroulé au camping municipal avec près de 2.700 visiteurs.

Sous un soleil radieux, les visiteurs ont eu le plaisir de découvrir le thème de cette édition 2021 "La fête de la bière", et de profiter de la soixantaine d'exposants et des diverses animations ; orchestre bavarois avec "Die Tyroler Tanz Orchester" ; structures gonflables, stand de maquillage ; structure ballons par "Kids Anim", tour de calèche, cracheuse de feu et échassier avec "Naomie", exposition de voitures anciennes et de voitures Tuning, animation par "Cyril'Anim," et la Société Musicale de Méry, danse et chorégraphie avec "Choréam".

Les manèges des forains ont fait le plaisir des petits et des grands pendant trois jours place du 14 juillet..



Marché de Noël le 11 décembre, de 10h à 18h, la commission "Fêtes et cérémonies" a organisé le 1er marché de Noël communal. Une journée conviviale pour les 350 visiteurs, Méryciens et habitants des communes voisines.

A la salle polyvalente, sous un air d'avant fêtes, une vingtaine d'exposants sont venus présenter leurs créations diverses et variées, des produits artisanaux ou du terroir.

C'est dans une douce ambiance de chants de Noël que les visiteurs ont pu découvrir une salle et des stands joliment décorés et illuminés. Au programme deux séances photos souvenirs, sous des décors magnifiques avec le père Noël venu rendre visite aux enfants "sages" et avec la reine des Neiges, star de cette journée, pour le plus grand bonheur des petites filles. Belle réussite qui sera renouvelée cette année.



La médiathèque et les écoles

Les classes maternelles et élémentaires y viennent tous les quinze jours afin que chaque élève puisse emprunter un livre. Cela permet aux enfants de connaître la médiathèque et de pouvoir y revenir avec leurs parents.

Des projets sont effectués entre la médiathèque et certaines classes. Ce fut le cas cette année avec le prix des incorruptibles qui est un prix de littérature jeunesse.

Les élèves de la maternelle au lycée lisent une sélection d'ouvrages correspondant à leur niveau et votent chacun pour leur livre préféré. Les élèves se forgent une opinion personnelle sur les titres en compétition.

Les classes de M. Herbin, Mmes Kappès, Toubart et Guyon y ont participé et les titres ont été lus sur la période d'octobre à mai.

En mai le vote a été organisé par Nora, en collaboration avec les enseignants. Les enfants ont pu faire comme les grands pour voter avec un bureau de vote, un isoloir et une urne.

La médiathèque a pu bénéficier de ces animations grâce à son partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Aube via le contrat "Premières pages", le contrat "Territoire lecture", la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.



La vie culturelle et associative

L'adjoint en charge des dossiers : M. Frédéric LAMBERT

Membres : Mmes Carmen LABILLE, Françoise CORPEL, Leïla EL HAOUBI, Jennifer GOUET, MM. Pierre BENOÎT, Romaric DOLLAT

Responsable médiathèque, coordinatrice projets : Mme Daisy SIMONNOT

Année particulière due aux contraintes sanitaires pour les animations du Centre culturel et de la Médiathèque où chacun avait les pieds dans les starting-block depuis le début de l'année, prêt à démarrer une saison riche en animations et en événements culturels.

De reports en reports, ce n'est qu'au mois de juin que le départ a enfin pu être donné grâce à une situation sanitaire favorable.



En liaison permanente avec les organismes et les artistes du spectacle vivant et avec une solidarité mutuelle dans une période très compliquée, tout le monde s'était accordé pour que tous les engagements et contrats signés précédemment soient honorés qu'elle qu'en soit la date.

Les efforts de chacun allaient amplement être récompensés.

Le vendredi 25 juin, c'est l'atelier sérigraphie pour les seniors qui donnait le coup d'envoi des animations à la médiathèque.

Le mercredi 30 juin, un ciné-concert où 22 adultes et 43 enfants sont venus voir et écouter "Voyages dans la cour des quatre saisons". Le grand écran de la salle polyvalente a permis à tout le monde de profiter du film



d'animation projeté et accompagné en direct par Julien Grenier et Anne Moret.

Après le repas citoyen et l'après-midi festif du mercredi 14 juillet avec la population, c'est dans l'enceinte du camping qu'était proposée en soirée une première découverte musicale avec "Kill The Princess", groupe féminin de Pop-Rock.

Le samedi 17 juillet en soirée, une nouvelle découverte musicale avait lieu avec "Broken Sailor", groupe de Folk américelto.

Le samedi 11 septembre, le traditionnel Salon des associations occupait l'espace au camping toute la journée avec 22 associations présentes et près de 400 visiteurs. C'est Le guitariste/chanteur "Jules Solitaire" qui se produisait le midi et le groupe de rock "Pack Luxe" qui se livrait le soir à un concert magique endiablé par les jeux de lumière de "Cyrille animation".

De septembre à octobre, la bande dessinée s'est invitée à la médiathèque.

L'accueil de loisirs avait comme thématique la BD pour ses animations des mercredis de septembre et octobre en vue de la représentation de la Battles de dessin.





Prolongation dans la soirée à 19 h à la salle des fêtes où des papas, des mamans, des enfants ou bien des amoureux du dessin s'étaient déplacés pour participer à ces nouvelles batailles, là encore, sous les nombreux applaudissements et dans une ambiance bon enfant.

Le vendredi 15 octobre, un atelier POP-UP pour les amateurs de papier découpé. Un livre pop-up est un livre dont les pages contiennent des mécanismes développant en volume ou mettant en mouvement certains de leurs éléments **et un atelier gravure le même jour** avec une technique facile et peu onéreuse pour la gravure sur des "briques de lait".



Du mercredi 10 novembre au samedi 4 décembre, la médiathèque accueillait l'exposition de sculptures sonores de PHILÉMOI. Mettant en jeu plusieurs familles de sculptures sonores acoustiques et numériques, l'installation sonore interactive se présentait comme un espace de jeu au sein duquel les sculptures avaient besoin de la main du visiteur ; à la fois sculptures et instruments de musique, elles permettaient à chacun de jouer avec les sons : le spectateur devenait acteur et, comme un magicien réveillait les sculptures endormies. Tout au long du mois, les classes de la maternelle au CM2, ainsi que l'Itep ont visité l'exposition. Ce fut une expérience musicale pour explorer les sons et écouter les autres. Les enfants n'ont pas manqué de revenir avec leurs parents pour continuer l'expérience avec eux.

La médiathèque s'est investie par le biais de deux ateliers effectués auprès des enfants.

Le premier atelier consistait en la découverte de l'exposition "la fabrication d'une BD" avec des jeux autour de la BD et le deuxième atelier était d'inventer son histoire à travers une planche de BD dont le texte avait été supprimé pour les plus grands. Et pour les plus petits de créer sa planche avec des images mises à leurs dispositions.

Le mercredi 13 octobre, une journée "Battles de dessin" où dans le cadre de la collaboration entre les médiathèques de l'Aube et le Département, notre commune a accueilli 3 scénaristes réputés de bande dessinée, Cécil Babelio, Loïc Dauvillier et Mickaël Roux. Le tempo musical était joué à la guitare par Loïc Dauvillier, également réalisateur de films d'animation « Monsieur Lapin » que l'on peut découvrir en replay sur France 5.

C'est tout d'abord à la médiathèque pour l'accueil du centre de loisirs qu'avait lieu les premières batailles amicales entre Cécil et Mickaël qui s'affrontaient avec leurs crayons pour réaliser les meilleurs dessins sur le thème de la bande dessinée, sous le regard émerveillé des enfants qui attribuaient les notes à "main levée" pour juger du meilleur.

Un système de tirage au sort permettait également aux enfants de gagner les superbes dessins.



Le 13 novembre, le Méry Games Week ; le centre culturel de Méry-sur-Seine avait programmé pour la toute première fois une exposition de Rétrogaming dans la salle des fêtes de la commune.

Des écrans, des consoles, des manettes, des bornes d'arcades, rien n'avait été oublié pour ce grand rendez-vous.

Des enfants, des parents, des grands-parents, des ados, ce sont plus de 350 visiteurs conquis qui ont répondu présent tout au long de la journée avec une bonne partie d'entre eux venant des différents horizons du département.

L'association MO5, partenaire officiel de la "Paris Games Week" avait pour l'occasion sélectionné des jeux vidéo allant de 1978 à 2006 avec de nombreux intouchables tels que Bomberman, Super Mario Bros, ou bien encore une borne d'arcade Space Invaders,...

Les nombreux jeux mis à disposition du public permettaient à près de 40 joueurs de jouer en simultané sur les différents postes.



Après l'atelier d'images animées **du 19 novembre** pour les seniors, ce sont les enfants de 2 à 6 ans qui ont pu découvrir **le mercredi 24 novembre** un spectacle de la compagnie Atipik "Encore une belle journée". Un théâtre d'ombres avec pour héroïne "Hulule". Accompagné d'un musicien, la conteuse a fait évoluer son personnage. Les deux séances ont réuni 80 personnes. L'après-midi les grands de l'accueil de loisirs ont pu bénéficier d'un atelier d'ombres avec la conteuse.

Le mardi 30 novembre avec "Obsidienne", une autre animation et une dernière découverte musicale cette fois-ci axée sur la musique au moyen âge. Dans un premier temps, le lundi 29, les enfants de l'école élémentaire ont rencontré deux musiciens de l'ensemble "Obsidienne" qui leur ont présenté des instruments comme le psalterion, la citole,...



Dans un deuxième temps, le lendemain ce fut la représentation "Les animaux qui parlent, fables et bestiaire du moyen-âge". Spectacle de fantaisie musicale, mis en espace et peuplée d'animaux qui parlent de miracles édifians, de quêtes féeriques et de démesure en tout genre extraites des fables de Marie de France et des "Histoires naturelles" de Jules Renard, contée, chantée et accompagnée par des instruments du moyen-âge. Le spectacle a été joué devant un public de 55 personnes constitué par les enfants de l'école qui sont revenus avec leurs parents, mais aussi des curieux.

Le mercredi 8 décembre, un atelier Sound painting, pour une approche simple de l'improvisation musicale. Les personnes ont pu l'expérimenter grâce à Anne Moret. Après avoir assimilés les consignes, ce fut un beau moment d'écoute et de partage. Pas besoin d'être un musicien ou un chanteur, il suffit d'émettre des sons plus ou moins longs, plus ou moins fort, parfois une phrase ou bien encore des percussions corporelles divisé en deux groupes ou tous ensemble.